

# Que faire en cas d'abus sexuel ou de violence sexuelle sur un enfant



**01** Informe aussitôt tes parents ou quelqu'un qui peut t'aider, en qui tu as confiance.



**02** Préserve toutes les preuves, garde tout intact : évite de laver ou de jeter tes habits



**03** Fais toi accompagner au poste de police ou de gendarmerie le plus proche pour déposer plainte contre l'agresseur



**04** N'oubliez pas de retirer une réquisition à médecin pour l'expertise médico-légale et les soins médicaux



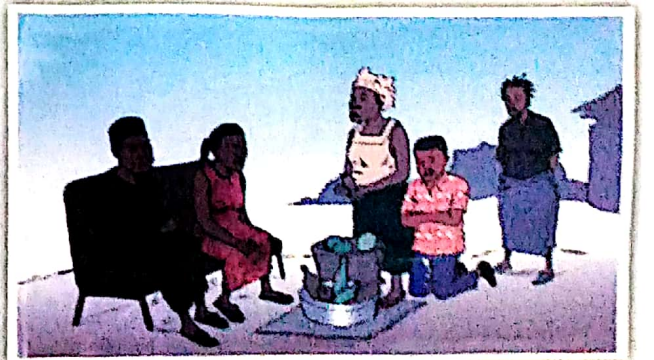
**05** Rendez-vous dans un centre de santé indiqué pour l'expertise médico-légale et les soins médicaux



**06** Demande à rencontrer quelqu'un qui peut t'écouter et t'apporter un soutien pour surmonter le choc



**07** Faites le suivi de la plainte au tribunal pour que l'agresseur comparaisse et soit puni.



**08** Rejetez tout arrangement. C'est une affaire qui doit être traitée devant la justice.